

Taxes et émoluments pour foires et marchés de Reconvilier

Bancs de foire

- complets (11.12.00) Fr. 80.-
- sans bâche (11.12.00) Fr. 70.-

Mètres courants pour stand (11.12.00)

Fr. 20.-/m

Exposition de machines agricoles

- par m² Fr. 1.50
- minimum Fr. 30.-

Bétail

- bovin, chevalin, menu bétail soit, moutons, chèvres, chiens, porcs gratuit

Rôtisseries par grill

- (y compris pour friture de poisson) Fr. 200.-

Friteuses et fours à pizza par pièce

Fr. 50.-

Place foraine pour manèges selon contrat de location

Emoluments pour places de parc

- voitures légères (19.06.95) Fr. 5.-
- cars et camions Fr. 10.-

Cantines

- exploitées par sociétés locales membres des SRR Fr. 100.-
- exploitées par autres sociétés locales Fr. 200.-
- pour terrain communal utilisé par les restaurateurs Fr. 4.-/m²

Participation pour la réclame

- restaurateurs louant du terrain public pour leurs cantines Fr. 100.-
- restaurateurs tenant cantine sur terrain privé Fr. 200.-

- par cantines exploitées par une société membre des SRR (12.05.03) Fr. 100.-
- par emplacement occupé par un exposant sur domaine de la foire (12.05.03) Fr. 5.-

Loterie selon l'importance

Fr. 20.- à Fr. 50.-

Raccordement au réseau d'alimentation électrique

- alimentation en 220V 10 A (consommation maximale de 10 kWh) Fr. 20.-
- alimentation en 380V 10 A (consommation maximale de 30 kWh) Fr. 50.-
- alimentation en 380V 25 A (consommation maximale de 75 kWh) Fr. 150.-
- alimentation en 380V 40 A (consommation maximale de 150 kWh) Fr. 300.-

Ainsi arrêté par le Conseil municipal en vertu de l'article 8 du règlement des foires et marchés.

Reconvilier,

14.06.1993/19.06.1995/11.12.2000/

18.07.2002/12.05.2003

Au nom du Conseil municipal
Le président de la foire: M. Leuenberger